



Mémoire

sur

*«Projet d'aménagement
d'un parc éolien
à l'Anse-à-Valleau»*

Juin 2005

Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) le 9 juin 2005
en prévision de l'audience du 16 juin 2005 à l'Anse-à-Valleau

Présentation de l'organisme

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**
(418)534-4498 Tél. (418)534-4122 Téléc. 1-877-534-4498 Sans frais.
cregim@globetrotter.net **courrier électronique**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est dirigé par Mme Caroline Duchesne.

¹ À l'exception de la région Nord du Québec

Intérêt du CREGIM pour le dossier éolien

Partant du fait que le développement durable régional constitue le leitmotiv du CREGIM, que l'utilisation d'énergie renouvelable est reconnue comme étant une démarche vers un développement durable, l'intérêt du CREGIM dans le dossier éolien est implicite étant donné l'impact positif majeur qu'aura le développement de l'industrie éolienne tant du point de vue socio-économique qu'écologique. Devant la nécessité de respecter l'ensemble des critères relatifs au développement durable dans la mise en œuvre des projets éoliens, le CREGIM accorde donc à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite.

Réflexion du CREGIM

Introduction

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGIM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGIM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Brundtland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

**Le développement durable
est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures
de répondre aux leurs.**

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- *Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;*
- *Accepter qu'il existe une limite à la croissance;*
- *Privilégier un développement qualitatif;*
- *Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;*
- *Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;*
- *Servir l'intérêt général;*

- *Encourager les initiatives locales;*
- *Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.*

La développement n'est pas synonyme de croissance. Le développement doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique et surtout plus équitable.

Le rendez-vous national des régions

En novembre 2002

S'appuyant sur le fort potentiel éolien de la région et sur l'intérêt des promoteurs, le gouvernement du Québec s'est engagé, au Rendez-vous national des régions, à faire de cette industrie en émergence un créneau d'excellence pour la région. Le développement de ce créneau vise plusieurs facettes de la production de l'énergie éolienne, notamment le développement d'une expertise internationale et d'un pouvoir d'exportation dans lequel l'installation de parcs d'éoliennes devient un maillon essentiel.

La région de la Gaspésie-Les Îles tente maintenant de développer ce créneau; production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale et éventuellement, l'exportation.

Le PRDTP

(Plan régional de développement du territoire public)

En août 2004

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la culture et des communications, le Ministère des ressources naturelles, Forêt Québec, le Ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé « Plan Régional de Développement du Territoire Public – Volet éolien (PRDTP) ».

Ce document s'intéresse entre autres à la distribution du territoire « *public* » destinée au développement éolien et son adoption unanime par la Table de concertation ne concerne en rien les terres privées. Sachant que le littoral nord de la Gaspésie est constitué de 20% de terres publiques, le 80% de terres privées sera-t-il développé de façon cohérente avec le PRDTP? Le document ne fait pas état d'une vision commune et régionale du développement éolien.

Hydro-Québec

Le 4 octobre 2004

Hydro-Québec annonçait 8 projets de parcs éoliens, d'une puissance de 950 MW, en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

Cartier Énergie Éolienne

Le 25 février 2005

Cartier Énergie Éolienne annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour 740 MW en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Cartier Énergie Éolienne obtient 6 des 8 contrats.

Cadre de développement éolien régional

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région, le CREGÎM désire simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madeliniennes : la qualité de l'environnement. Le CREGÎM, fier de la direction prise par la région, désire cependant s'assurer que le développement éolien s'implantera dans une perspective respectant l'ensemble des conditions relatives au développement durable.

La société québécoise traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement une vision et une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et de l'énergie verte au Québec. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies écologiques innovatrices.

Bien que ces projets d'envergure représentent des investissements de 2 milliards, il est nécessaire d'adopter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage est nécessaire. La Gaspésie et les Îles n'ont pas encore déterminé, de façon concertée, quels seront les paysages à conserver. Pourtant, des contrats sont déjà signés tant sur les publiques que sur les terres privées. La filière s'installe vite, voire même trop vite. Elle devance actuellement des étapes qui sont essentielles à un développement cohérent. En somme, les éoliennes doivent être installées sur les sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il est également primordial de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux.

Avec un « cadre de développement éolien régional », des critères de sélection reliés au développement durable pourraient favoriser la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, « Un cadre de développement éolien régional » optimiserait les retombées socio-économiques en visant une répartition équitable et durable des avantages pour les communautés concernées.

Audiences du BAPE

En outre, il importe de miser sur une participation du public qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. C'est pourquoi le CREGÎM a présenté une demande dans le but d'obtenir des audiences du BAPE.

Le CREGÎM aurait préféré que le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs privilégie des audiences génériques où il aurait été possible d'entendre une population entière vous parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Les sites destinés au développement éolien étant déjà connus, les préoccupations plus locales seraient venues d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales.

Les préoccupations

- **Déforestation**

Les principaux impacts environnementaux induits par l'implantation de l'énergie éolienne sont sans nul doute, la déforestation. Le réseau d'accès routier aux sites sélectionnés incluant une route menant à chaque éolienne, les grandes aires de travail nécessaire à l'assemblage et surtout le réseau de transport d'énergie font partie des préoccupations du CREGÎM.

Il est très difficile d'évaluer les impacts de déforestation de façon partielle, c'est-à-dire sans tenir compte de l'ensemble des 8 projets et du réseau imposant de transport d'énergie qui accompagnera le développement éolien en région. Une analyse globale incluant le réseau de transport d'énergie aurait dû être faite.

Le CREGÎM se questionne également sur ce point. Pourquoi Cartier Énergie Éolienne prévoit déboiser 2 ha par éolienne alors que 3CI, à Murdochville, a déboisé moins de 1ha par éolienne?

Le CREGÎM souhaite connaître de façon claire quel sera l'ampleur de la déforestation pour l'ensemble des 6 projets obtenus par Cartier Énergie Éolienne, incluant les parcs, les réseaux routiers et leurs agrandissements si nécessaire, ainsi que les réseaux de transport d'énergie et ce, pour le territoire public et privé. Afin de protéger le milieu contre une déforestation injustifiée, le CREGÎM souhaite l'instauration d'une planification des travaux de déboisement et d'élargissement des chemins par un expert-conseil en aménagement intégré des ressources. Quelques entreprises régionales possèdent cette expertise donc, l'appel d'offre peut se faire en région.

- **Avifaune**

En janvier 2004, lors des audiences de Murdochville pour les 2 projets de 3CI, le Service canadien de la faune est venu témoigner, indiquant clairement que l'absence de connaissance de nos couloirs migratoires était une lacune importante et mentionnait que ce travail devait être fait avant de poursuivre. Le SCF a même offert un protocole et son soutien technique pour cette étude. Aujourd'hui, il semble qu'aucune étude valable n'a été commandée.

Le Club des ornithologues de la Gaspésie (COG) jouit d'une grande renommée nationale et participe activement depuis près de 25 ans à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel. Le CREGÎM et le COG s'inquiètent entre autres du manque de connaissances sur les couloirs de migration ou les grands déplacements migratoires en Gaspésie et aux Îles.

- **Faune aquatique**

La Gaspésie jouit actuellement d'une excellente réputation pour ses rivières à saumon qui sont au nombre de 16. Selon des données obtenues en mars 2003 de la Société de la Faune et des Parcs du Québec, la pêche sportive en Gaspésie (activités des 16 rivières compilées), a généré des **revenus directs** de **5M** pour une seule année. Cet apport économique est catégoriquement essentiel à la région qui souffre déjà d'une situation économique précaire. La Gaspésie ne peut donc en aucun cas négliger la gestion par bassins versants de ses rivières.

Nous avons tenté d'examiner sur les cartes, annexes et études d'impact fournies par le promoteur, le nombre de ponts et ponceaux à réparer ou à construire, sur quel cours d'eau les interventions auront lieu, le nom de ces cours d'eau, etc. Après lecture des documents déposés, le CREGÎM constate que ces données sur le réseau hydrographique sont insuffisantes et parfois inexistantes. La distinction entre les cours d'eau intermittents et les rivières n'a pas été observable sur les cartes déposées au BAPE.

Afin de protéger la faune aquatique, source d'un apport économique important en Gaspésie, le CREGÎM souhaite qu'en plus des nouveaux ponts et ponceaux à construire, le promoteur s'assure que tous ceux déjà en place correspondent aux normes décrites dans le « Guide des saines pratiques – voirie forestière » .

- **Qualité des sols**

Le CREGÎM croit qu'il est vrai de dire que le risque de déversement accidentel d'hydrocarbures peut être faible mais que l'impact d'un accident peut parfois prendre des allures catastrophiques.

En prévision d'un éventuel événement fâcheux, déversement d'hydrocarbure, fuite d'huile et/ou de lubrifiant en provenance des éoliennes, de la machinerie forestière ou de construction ainsi que des véhicules d'entretien, le CREGÎM souhaiterait voir l'établissement d'un plan d'urgence et de communication en cas de déversement accidentel d'hydrocarbure ainsi que la présence d'une trousse d'urgence, disponible dans chaque parc.

Les impacts sociaux

- **L'utilisation du territoire**

Les citoyens s'inquiètent des restrictions d'accès au territoire que les projets de parcs pourraient engendrer. La mise en place des parcs éoliens et des chemins d'accès pour y accéder pourrait avoir une incidence sur l'utilisation du territoire pour diverses activités, telles la chasse, l'exploitation forestière, la motoneige, les randonnées, etc.

Afin d'éviter les conflits d'usages que pourraient engendrer l'utilisation du territoire public autant par le promoteur que par les autres utilisateurs, le CREGÎM suggère que le promoteur instaure une Table d'harmonisation (concertation) pour chaque parc et qu'un représentant de chaque utilisateur soit invité.

En ce sens, le CREGÎM possède une solide expérience en matière de concertation, de formation et de coordination de comités. Le CREGÎM demeure une source gratuite d'information pour le promoteur.

- **Le paysage**

Prenons par exemple les résultats d'un sondage présenté aux audiences du BAPE à Murdochville concernant les 2 projets de parcs éoliens sur les Monts Copper et Miller. Ces résultats, présentés par le promoteur, concluaient que la perception favorable des éoliennes dans le paysage était de 50%. Comme la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine font partie d'une région hautement dépendante du tourisme, n'aurait-il pas lieu de s'inquiéter davantage de l'impact sur le paysage touristique?

Le CREGÎM pense, qu'avec un pourcentage de 50% de citoyens de Murdochville inquiets, un exercice de caractérisation des paysages sensibles aurait dû être fait avant l'attribution de nouveaux contrats, et ce, afin de respecter l'aspect social faisant partie à juste titre de la notion de développement durable.

Conclusion

Avec le créneau de développement éolien dont s'est doté la Gaspésie, constaterons-nous l'érection d'éoliennes privées dans les cours arrières résidentielles? Quels sont les paysages gaspésiens à préserver? Quelle image la Gaspésie veut-elle se donner? Les couloirs empruntés par les oiseaux migrateurs ne n'auraient-ils pas dû être connus pour l'ensemble de la région avant l'attribution des baux? Avec les projets annoncés, les citoyens et organismes de la région devront-ils faire preuve de prudence et réclamer des audiences pour chaque projet? Quelle place occupera le Technocentre de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et quels rôles aura-t-il à jouer dans cette aventure?

Le CREGÎM croit qu'il est essentiel pour la région de se doter d'un « cadre de développement éolien régional » afin d'éviter le développement anarchique de l'énergie éolienne sur le territoire. Et pour se faire, le CREGÎM propose des audiences publiques génériques, afin de connaître les attentes et les craintes des gaspésiens et madelinots concernant le développement du créneau éolien. Rappelons que les audiences du BAPE sont un outil typiquement québécois qui favorise la participation publique en tenant compte de l'opinion et des préoccupations des citoyens. Le pouvoir d'enquête dont bénéficie le BAPE lui permet de demander des renseignements, d'approfondir certaines questions ou d'entreprendre certaines recherches qu'il estime nécessaires afin d'évaluer complètement les conséquences sur l'environnement, contrairement à une consultation publique qui n'a que le pouvoir de recueillir les commentaires d'une population, les analyser et transmettre ses recommandations au Ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La tenue d'audiences génériques régionale offrirait l'outil indispensable à l'élaboration d'un « cadre de développement éolien régional », qui lui, représenterait une base solide dans le développement d'une expertise gaspésienne en matière d'énergie éolienne.